

A_2022_28
ARRÊTÉ PORTANT TITULARISATION D'UN AGENT STAGIAIRE
CROIZARD Céline

ARRETE
portant Titularisation après le premier stage
de Mme Céline CROIZARD
Adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire d'AUSSAC-VADALLE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.327-1 à L.327-9 ;
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade ;
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade ;
Vu l'arrêté portant nomination de Mme Céline CROIZARD, née GREZILLER, à compter du 01/05/2021 en qualité de stagiaire ;
Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie le 17/05/2022 par le CNFPT ;
Considérant que la période de stage effectuée par Mme Céline CROIZARD a été probante ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Céline CROIZARD, née GREZILLER le 13/07/1981, est nommée titulaire à compter du 01/05/2022 dans le grade d'Adjoint administratif territorial, à raison de 35 h 00 hebdomadaires.

ARTICLE 2 : L'intéressée sera classée au 6ème échelon de son grade IB/378 - IM/348, avec une ancienneté de 2 mois 22 jours.

ARTICLE 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
transmis au président du centre de gestion,
transmis au comptable de la collectivité,
notifié à l'intéressée.

Fait à AUSSAC-VADALLE

Le : 01/06/2022

Monsieur le Maire



Le Maire,

Gérard LIOT

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le 01/06/2022

Signature de l'agent